



**Parc national  
de la Vanoise**

**Décision 02/2023 du 11 janvier 2023**

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration du Parc National de la Vanoise et à la formation spécialisée du comité**

**Le Directeur du Parc National de la Vanoise,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration reçue par mail de Mme Draperi Marion, représentante de la section syndicale locale, en date du 9 janvier 2023 ;



# Parc national de la Vanoise

Décide :

## TITRE I<sup>ER</sup> COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité social d'administration d'établissement public, institué auprès du Parc National de la Vanoise :

- Le président : le Directeur du Parc National de la Vanoise (ou son représentant) ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines (ou son représentant) :

Madame GARCIA WALECHA Marie-Pierre, Secrétaire Générale du Parc National de la Vanoise

### Article 2

Sont nommés au comité social d'administration d'établissement public, créé auprès du Parc National de la Vanoise, en qualité de représentants du personnel :

#### **1. Membres titulaires**

Au titre de l'organisation syndicale SNE

Monsieur Thierry ARSAC ;

Monsieur Thierry DELAHAYE ;

Madame Marion DRAPERI ;

Monsieur Franck PARCHOUX ;

Madame Clarisse PELLET ;

Monsieur Benjamin PLUMECOCQ ;

#### **2. Membres suppléants**

Au titre de l'organisation syndicale SNE

Madame Sandrine BERTHILLOT ;

Monsieur Alain CHASTIN ;

Monsieur Thierry FAIVRE ;

Monsieur Benoît MARTINEAU ;

Monsieur Stéphane MELE ;

Madame Rose RANIERI ;



# Parc national de la Vanoise

## TITRE II

### FORMATION SPECIALISEE DE COMITE

#### Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration d'établissement public est le président de ce même comité mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

##### **1. Membres titulaires**

Au titre de l'organisation syndicale SNE

Monsieur Thierry ARSAC ;

Madame Marion DRAPERI ;

Monsieur Franck PARCHOUX ;

Madame Clarisse PELLET ;

Monsieur Benjamin PLUMECOCQ ;

##### **2. Membres suppléants**

Au titre de l'organisation syndicale SNE

Monsieur Jérôme CAVAILHES ;

Monsieur Jean-François DEROUSSIN ;

Madame Elodie HENRY ;

Parc national de la Vanoise  
Le Directeur  
Xavier EUBES



Parc national  
de la Vanoise

### TITRE III

## DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

### Article 5

Sont abrogé(e)s :

- la décision 54/2018 portant nomination des représentants du personnel au CT local du PNV
- La décision 03/2019 portant nomination des représentants du personnel au CHSCT local du PNV

### Article 6

Le Directeur du Parc National de la Vanoise est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 11 janvier 2023

*Le Directeur*  
  
**Parc national de la Vanoise**  
Le Directeur  
Xavier EUDES  
*Xavier EUDES*